

**Enseignement du premier degré - Grosses réparations
dans les bâtiments scolaires - Programme 1993 -
Demande de subventions au Département**

Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, Rapporteur : Suite aux demandes des Directeurs des différents groupes scolaires de la Ville, il est envisagé de réaliser divers travaux de grosses réparations dans les écoles.

Ces opérations étant susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs, un programme a été établi comme suit :

Maternelle Veil Picard	400 000 F
Aménagement d'une salle au 1 ^{er} étage (polyvalente, psychomotricité, bibliothèque)	
Maternelle Charles Fourier	30 000 F
Local matériel	
Bâtiment préfabriqué Butte	100 000 F
Aménagement d'une bibliothèque centre de documentation	
Primaire Rivotte	
Aménagement d'une bibliothèque au 1 ^{er} étage (ex-locaux psychologue)	15 000 F
Restructuration des sanitaires	280 000 F
Faux-plafonds et installations électriques (rez-de-chaussée)	150 000 F
Maternelle Velotte	120 000 F
Réfection couverture	
Primaire Brossolette	480 000 F
Couverture en fibrociment (1 ^{ère} tranche)	
Restaurant scolaire Brossolette	70 000 F
Réfection peintures intérieures	
Primaire de la Madeleine	
Couverture en tuiles mécaniques	100 000 F
Restructuration des sanitaires	130 000 F
Maternelle Rosemont	30 000 F
Reprises d'étanchéité	
Maternelle Cologne	110 000 F
Terrasse - 1 ^{ère} tranche	

Primaire Chaprais II	15 000 F
Peintures bâtiment - cour	
Primaire Trépillot	70 000 F
Peintures	
Primaire Helvétie	15 000 F
Mise en place d'une cloison entre l'office et la salle à manger	
Maternelle Fontaine-Argent	
Restaurant scolaire	100 000 F
Faux-plafonds et installations électriques	100 000 F
Restaurant rue de Dijon	130 000 F
Ex-appartement	
Groupe scolaire Pierre et Marie Curie	150 000 F
Restructuration des sanitaires	
Groupe scolaire Herriot	
Restructuration des sanitaires 1 ^{er} étage (2 ^{ème} tranche)	150 000 F
Faux-plafonds et installations électriques	70 000 F
Réfection peintures intérieures	300 000 F
Primaire Ile de France	80 000 F
Modification plomberie	
Maternelle Kergomard	5 000 F
Casiers - Rangements	
Maternelle Viancin	
Meubles bibliothèque	100 000 F
Revêtements de sols	20 000 F
Maternelle Champrond	50 000 F
Mobilier	
Maternelle Boulloche	15 000 F
Meuble bibliothèque	

Maternelle Vieilles Perrières 10 000 F

Mobilier

Primaire Vieilles Perrières 35 000 F

Rideaux - Stores - Volets

Primaire Jean Zay (rez-de-chaussée)

Faux-plafonds et installations électriques 50 000 F

Réfection peintures intérieures 475 000 F

Groupe scolaire Champagne

Faux-plafonds et installations électriques 250 000 F

Réfection peintures intérieures 300 000 F

Primaire Fanart 300 000 F

Réfection des peintures intérieures

Maternelle Jean Macé (1 classe) 15 000 F

Revêtements de sol

Primaire Jean Macé (4 classes) 40 000 F

Revêtements de sol

Maternelle Condorcet 40 000 F

Revêtement de sol

Maternelle Fontaine Écu

Mobilier

Primaire Fontaine Écu

Rideaux - Stores - Volets 105 000 F

Reprise des structures en béton armé 110 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1993 et suivantes, au chapitre 903-1-232-00502 (33000),

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903-1-1053-502 (33000) et en dépenses au chapitre 903-1-232-502 (33000),

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. PINARD : J'ai cru comprendre qu'il était question d'envoyer une facture pour le nettoyage de l'affichage sauvage de l'UNI car beaucoup de panneaux de signalisation ont été recouverts de papillons dont certains ont même été apposés après les élections, ces jours-ci. Si une facture lui est adressée, je suggérerais qu'elle soit libellée en dollars parce que le 27 novembre 1985, le journal Libération sous le titre «Les fonds secrets de REAGAN en France» a révélé, sans qu'on lui fasse de procès et je me méfie beaucoup des procès, que pour 1984-1985 l'UNI avait touché 575 000 dollars. Je tiens à ce que cela figure quand même au procès-verbal parce que les médias en ont très peu parlé. Or il y a quand même une débauche d'affiches de tous formats assez extravagante pour une organisation qui a un couvert syndical puisqu'elle a officiellement son siège à la Faculté de Médecine. Je tiendrais quand même à ce que les choses soient traitées avec la rigueur nécessaire.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Elles le seront et les factures envoyées à l'UNI seront recouvrées, on y veillera !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.